L'adultère à la tête de l'Etat

Article rédigé par *Roland Hureaux*, le 15 juin 2012

L'affaire du message de soutien envoyé au candidat socialiste de La Rochelle dissident par la maîtresse du nouveau président de la République n'est pas seulement une anecdote.

Mme Valérie Trierweiler n'est pas une compagne « normale ». Elle est toujours mariée officiellement à M.Trierweiler. Elle transgresse donc les dispositions de l'article 212 du Code civil. Même si l'adultère a été dépénalisé en 1975, il est toujours tenu pour une faute au regard du droit civil. Cela, hors de toute considération morale ou religieuse.

L'adultère, dira-t-on, n'est pas chose nouvelle à la tête de l'Etat, en monarchie comme en république. Certes, mais il n'avait jamais eu un statut officiel. Les maîtresses de Félix Faure entraient et sortaient de l'Elysée par la porte de derrière.

Sphère Privée

Les âmes prudes ont fait grief à François Mitterrand de son double ménage. Nous mettons au contraire à son crédit la discrétion dont il a su l'entourer. Le premier président socialiste de la Ve République, à la différence du second avait, il est vrai, le sens des convenances.

Nicolas Sarkozy est entré marié à l'Elysée ; il y a divorcé mais s'est immédiatement remarié.

Les questions sentimentales, dira-t-on, relèvent de la sphère privée. Peut-être, mais c'est le chef de l'Etat lui-même qui a choisi de donner à Mme Trierweiler une position officielle. L'institution du mariage marque d'ailleurs par elle-même que les relations entre hommes et femmes intéressent aussi la collectivité. Que le mariage civil se célèbre en mairie, et pas seulement chez le notaire comme au temps de Molière, en marque la particulière solennité.

En s'asseyant sur cette institution fondamentale, François Hollande montre à quel point il tient en piètre estime, hors de toute considération morale ou religieuse, la République qu'il est censé incarner. Mais peut-être que pour la nouvelle génération de la gauche « bobo », qu'il incarne, le mariage n'intéresse plus que les homosexuels!

Face à cette situation hautement blâmable, l'attitude de Ségolène Royal frappe au contraire par sa dignité. Certes, selon la mode soixante-huitarde, elle ne put obtenir que son compagnon l'épousât. Mais elle reste la seule mère de ses quatre enfants et il est clair qu'elle ne se résigne pas, ce qui est tout à son honneur, à la situation actuelle.

De deux choses l'une : en intervenant dans l'élection de la 1^e circonscription de la Charente, Mme

Trierweiler a agi en accord avec le président, ce qu'on ne saurait exclure, et alors le comble de l'infamie est atteint. Ou bien elle l'a fait à son insu et, dans ce cas, au désordre moral et civique s'ajoute le désordre politique. Cette personne qui se mêle aujourd'hui d'une élection locale intéressant de près le chef de l'Etat, se désolidarisera-t-elle demain de lui dans une négociation internationale ?

Battre Ségolène

Tout aussi choquante nous paraît l'attitude de la droite locale, dont certains poids lourds (dans tous les sens du terme!) ont cru bon d'appeler à faire battre Ségolène Royal.

La présidente de la région Poitou-Charentes, promise, si elle est élue, à la présidence de l'Assemblée nationale (ce qui gêne sans doute François Hollande) reste certes une socialiste. Mais elle nous paraît pourtant mériter plus de considération de la part de l'électorat modéré. La partie de la droite attachée aux valeurs devrait en particulier lui être reconnaissante d'avoir été une des rares socialistes à ne pas voter une récente proposition de loi en faveur de l'euthanasie. C'est peut-être aussi cela qu'on lui reproche.

Photo : © Wikimedia Commons / <u>Cyclotron</u> / Creative Commons paternité – partage à l'identique 3.0 (non transposée)